

Budget rectificatif 4/2016: actualisation des crédits, réduction des crédits de paiements et d'engagement, extension de la durée de l'EFSI, modification du tableau des effectifs de Frontex, actualisation des crédits de recettes

2016/2257(BUD) - 08/11/2016 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 30 septembre 2016, la Commission a soumis au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 4 /2016 portant sur des modifications relatives aux volets "recettes" et "dépenses" du budget 2016.

En ce qui concerne **le volet "dépenses"**, les principales modifications portaient sur les points suivants:

- diminuer les crédits de paiement (C/P) de 7.284,3 millions EUR, essentiellement dans le cadre de la sous-rubrique 1b et, dans une moindre mesure, des rubriques 2 et 3, en raison des retards dans la mise en œuvre des programmes pour la période 2014-2020;
- diminuer les crédits d'engagement (C/E) de 14,7 millions EUR dans le cadre de la rubrique 2 à la suite de l'évaluation la plus récente des besoins;
- concentrer de manière anticipée le provisionnement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI), pour un montant de 73,9 millions EUR en C/E au titre des instruments financiers relevant du volet "Énergie" du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), une compensation correspondante étant prévue en 2018;
- augmenter les C/E de 250 millions EUR et les C/P de 10 millions EUR à la rubrique 3, notamment pour l'instrument destiné à fournir une aide d'urgence au sein de l'Union, le Fonds "Asile, migration et intégration" (AMIF) et le Fonds pour la sécurité intérieure (FSI). Après la prise en compte du redéploiement de 9,9 millions EUR provenant de l'Agence européenne des médicaments (EMA) qui résulte de variations des taux de change entre l'euro et la livre sterling, la Commission propose de financer les C/E restants au titre de la rubrique 3 par **la mobilisation de la marge pour imprévus pour un montant de 240,1 millions EUR** qui sera intégralement compensée la même année par la marge de la rubrique 5;
- anticiper 50 postes d'agents temporaires FRONTEX sur les 130 demandés pour 2017 en raison du mandat révisé de l'Agence.

En ce qui concerne **les recettes**, le PBR concerne la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (c'est-à-dire les droits de douane et les cotisations dans le secteur du sucre) et aux assiettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du revenu national brut (RNB), la budgétisation des corrections britanniques correspondantes ainsi que de leur financement, ce qui a une incidence sur la répartition des contributions des États membres au budget de l'UE au titre des ressources propres.

L'incidence nette globale du PBR sur le volet "dépenses" du budget 2016 consiste en une **augmentation de 225,4 millions EUR des C/E et une baisse de 7.274,3 millions EUR des C/P**, diminuant ainsi d'un montant équivalent les contributions des États membres pour l'exercice 2016 (excédent).

Le 8 novembre 2016, le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget rectificatif (PBR) n° 6 au budget général 2016, telle que figurant à l'annexe de la position du Conseil sur le PBR 6/2016 ([voir annexe doc. Conseil 13583/2016](#)).